Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 10H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH, VICTOIRE, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Communication
Clementine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citoyenneté
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Mael LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

Mardi 13 octobre 2026 N° 1904 Saison 2026/2027

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	9
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

CFI U10-U13 :
- ✓ Le 17/11 et 15/12 **(clôture le 03/11)**

CFI Seniors :
- ✓ **Le 24/11 et 17/12 (clôture le 10/12)**

Journée Complémentaire DF Coach Jeune :
- ✓ Le 27/11 **(clôture le 16/11)**

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

INSCRIPTIONS PLATEAUX U7-U9 CLASSIQUES

N'oubliez pas d'inscrire vos équipes pour les plateaux U6-U7 et U8-U9 classiques.
L'engagement est à faire directement sur la plateforme FAL.
Clôture des inscriptions ce mercredi 14 octobre.

L'OPERATION TOUTES FOOT REVIENT !

L'opération Toutes Foot est lancée ! Inscrivez votre club via Footclub et la rubrique « Développer son club »
Clôture des inscriptions le 15 décembre 2026.

LANCEMENT DU DISPOSITIF FAFA

Le District des Yvelines de Football vous annonce le lancement des dispositifs FAFA Matériel et FAFA Transport pour la saison 2026-2027

AGENDA 2026 / 2027
OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
28	29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18

¤ 10 & 17 Octobre : Formation Initiale en Arbitrage



ZOOM SUR LE BAREME DISCIPLINAIRE

Un geste. Une parole déplacée. Un excès de tension.
Et c'est tout un club qui en subit les conséquences.

Persuadé que le respect des règles commence par leur connaissance, nous lançons cette nouvelle rubrique : à chaque numéro, un focus clair et concret sur le barème disciplinaire, ses règles et ses conséquences.
L'objectif est simple : mieux connaître les risques pour mieux se comporter sur et autour du terrain.

Faisons de la prévention notre meilleur défense.
N'hésitez pas à partager, pour que plus aucun licencié ne puisse dire « je ne savais pas ».





TOUTES FOOT YVELINES

L'opération Toutes Foot revient !
Voici les informations essentielles à retenir :

Inscription obligatoire sur Footclubs
Développer son club > Toutes Foot

Dépôt obligatoire d'au moins une action sur la plateforme Toutes Foot
Tout club, district ou ligue n'ayant déposé aucune action ne pourra pas être pris en compte.

Vidéo de valorisation
Clubs : vidéo facultative mais fortement recommandée.
Districts et ligues : vidéo obligatoire.

Dates clés :
- 15 décembre 2026 : date limite de déclaration d'engagement
- 5 mai 2027 : date limite de dépôt des actions pour les clubs
- 31 mai 2027 : date limite de dépôt des dossiers pour les ligues et les districts

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

FAFA MATÉRIEL
SAISON 2026-2027

Le DYF vous informe : une aide de 500 € pour les clubs yvelinois !

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la Fédération Française de Football met en place le **FAFA Matériel**, un dispositif destiné à accompagner les clubs amateurs dans leurs besoins matériels du quotidien.

UNE AIDE DE 500 € PAR CLUB

Pour la **saison 2026-2027**, les clubs éligibles peuvent bénéficier d'une **aide** forfaitaire de **500 €**, attribuée sous la forme d'un **bon d'achat dématérialisé** utilisable sur **Le Corner**.

Chaque club ne pourra bénéficier de cette aide **qu'une seule fois** sur la **période 2026-2029**.

500 € PAR CLUB

QUELS ÉQUIPEMENTS ?

Cette aide peut permettre aux clubs d'acquérir différents équipements indispensables à leur fonctionnement, notamment :

- Matériel sportif
- Matériel informatique
- Électroménager
- Mobilier destiné aux lieux de vie

UN DISPOSITIF À SAISIR RAPIDEMENT !

Pour **chaque saison, 4 000 clubs pourront** bénéficier de cette dotation.

L'attribution se fait selon le principe du **« premier arrivé – premier servi »**, dans la limite d'un quota fixé pour chaque district, correspondant à un tiers des clubs du district par saison.

Exemple : pour un district de 300 clubs, les 100 premiers clubs éligibles pourront bénéficier du dispositif.

Le dispositif est déployé du 1er septembre au 31 décembre 2026.

Si l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, une redistribution pourra être effectuée lors de la seconde partie de la saison.

COMMENT UTILISER VOTRE AIDE ?

Pour bénéficier de votre **bon d'achat, suivez les étapes :**

1. **Connectez-vous** sur **www.lecorner.fff.fr** avec un compte PortailClubs habilité **« acheteur Le Corner »**.
2. Rendez-vous dans l'onglet **FAFA MATÉRIEL**.
3. Sélectionnez les produits souhaités parmi les différentes catégories.
4. Ajoutez vos produits au panier.
5. Appliquez le code promotionnel dans l'encart prévu à cet effet.
6. Finalisez votre commande avec une carte bancaire.

POINTS DE VIGILANCE

- Code promotionnel unique et utilisable une seule fois.
- Non cumulable avec d'autres codes.
- Valable uniquement sur l'onglet FAFA MATÉRIEL et ses catégories.
- Une seule utilisation par club sur la période 2026-2029.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le dispositif sur Le Corner concerne les **clubs** métropolitains et corses.

Les territoires ultramarins feront l'objet d'un accompagnement spécifique pour des raisons logistiques. Les ligues concernées sont : Guadeloupe ; Guyane ; Martinique ; Mayotte ; Réunion ; Saint-Pierre-et-Miquelon ; Saint-Martin.

À RETENIR

- 500 € d'aide par club
- 4 000 clubs bénéficiaires par saison
- 3 saisons 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
- Premier arrivé – premier servi

Besoin d'une assistance technique concernant Le Corner ?
Contact : **lecorner@fff.fr**

Le District des Yvelines de Football au service des clubs yvelinois

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

FAFA TRANSPORT – LLD :
LE DISPOSITIF 2026-2027 EST LANCÉ

Le District des Yvelines de Football informe les clubs yvelinois du lancement officiel du dispositif FAFA Transport – Location Longue Durée (LLD) pour la saison 2026-2027.

Dans le cadre de ce dispositif, les clubs peuvent bénéficier d'une aide de la Fédération Française de Football pour la location longue durée d'un véhicule Volkswagen hybride ou électrique.

TROIS MODÈLES DE VÉHICULES PROPOSÉS

Les clubs peuvent souscrire, auprès d'un concessionnaire agréé Volkswagen, à un contrat LLD de 37 mois / 60 000 km pour l'un des trois modèles suivants :



Volkswagen E-Transporter
Aide FAFA : 10 500 €



Volkswagen Caravelle eHybrid
Aide FAFA : 9 000 €



Volkswagen ID. BUZZ
Aide FAFA : 7 500 €

Il s'agit d'un contrat unique négocié par la FFF auprès de Volkswagen pour le compte des clubs amateurs.

UNE AIDE POUVANT REPRÉSENTER ENVIRON 50 % DU LOYER MENSUEL

L'aide FAFA est forfaitaire et son montant dépend du modèle de véhicule choisi.

Elle sera versée deux fois par an, à mi-décembre et à mi-juin, sur présentation des pièces justificatives demandées. Au total, 6 versements sont prévus sur la durée du contrat de 37 mois.

Les conditions et offres de financement proposées par Volkswagen Banque peuvent évoluer à la marge tous les trois mois.

COMMENT DÉPOSER SON DOSSIER ?

Le club doit déposer son dossier sur l'outil FAFA en sélectionnant une seule et unique nature de projet, correspondant au véhicule choisi :

- Location Longue Durée de véhicule – Club – E-Transporter
- Location Longue Durée de véhicule – Club – Caravelle eHybrid
- Location Longue Durée de véhicule – Club – ID BUZZ

Avant toute démarche, les clubs sont invités à prendre connaissance du cahier des charges FAFA Transport – LLD 2026-2027 :

Consulter le cahier des charges FAFA Transport – LLD 2026-2027
https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cdc-2026-2027_transport_lld-vdf.pdf

Trouver un concessionnaire Volkswagen agréé
https://www.volkswagen.fr/fr/trouver-un-concessionnaire-volkswagen.html

UN NOMBRE DE DOSSIERS LIMITÉ

Afin de maîtriser la trajectoire budgétaire du dispositif, 150 nouveaux dossiers LLD pourront être accompagnés au maximum au niveau national par saison.

Un nombre maximal de dossiers pouvant être aidés a été attribué à chaque Ligue dans le cadre des enveloppes régionales FAFA Équipement et FAFA Transport.

Nous invitons donc les clubs intéressés à prendre connaissance rapidement des conditions du dispositif et à anticiper le dépôt de leur dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de me contacter : | **mfauchon@dyf78.fff.fr** | **01 80 92 80 44**

Au service des clubs et du football yvelinois

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 12/10/2026

Présents : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO

Excusée :Y. RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U17

D2/A DU 04/10/2026
79833011 AUBERGENVILLE F.C 1 / CONFLANS RACING CLUB 1

D2/A DU 04/10/2026
79833012 CARRIERES GRESILLONS 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

U16

D2/A DU 04/10/2026
79243622 MONTESSON U.S. 21 / HOUILLES A.C. 22

D3/D DU 04/10/2026
55707316 JOUY EN JOSAS U.S. 21 / MAGNY 78 F.C. 21

U14

N2/A DU 03/10/2026
55707604 AUBERGENVILLE F.C 21 / GARGENVILLE STADE 21

VETERANS

D5/B DU 04/10/2026
79487195 CONFLANS PORTUGAIS 32 / ANDRESY F.C. 32

D5/D DU 04/10/2026
79488002 NEAUPHLE-PONT. 33 / AFS ORGERUS 31

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

N2-A du 26/09/2026
55707601 BONNIERES FRENEUSE 21/ EPONE U.S.B.S. 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité Au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U16

CY du 26/09/2026
79688578 VOISINS F.C. 21 / CHESNAY 78 F.C. LE 21

Amende et match perdu par pénalité au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

N2-B du 19/09/2026
55707625 CONFLANS FC 22 / VILLENNES ORGEVAL FC 22

FORFAIT AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

LUNDI SOIR

PHASE 1 / A DU 05/10/2026
79687687 PERRAY FOOT. ES 1

FORFAIT NON AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

U16

D3/C DU 11/10/2026
55700644 VILLEPREUX F.C. 21

FORFAIT COUPE
FORFAIT AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

VETERANS

CY DU 11/10/2026
79674813 ANCIENS DU MANTOIS 31

SENIORS

CC DU 11/10/2026
79675918 ELANCOURT O.S.C. 3

CC DU 11/10/2026
79675925 BOUGIVAL FOOT 2

CC DU 11/10/2026
79675926 FONTENAY LE FLEURY 2

FORFAIT COUPE
FORFAIT NON AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

VETERANS

CC/A DU 11/10/2026
79674792 CHATOU AS 32

CC/A DU 11/10/2026
79674784 VIROFLAY U.S.M. 32

CC/A DU 11/10/2026
79674790 ELANCOURT O.S.C. 32

SENIORS

CC/A du 11/10/2026
79675910 Poissy Fc 3

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

U17

512131 ENT PEYSSART (D2/C)

U16

520105 MESNIL ST DENIS AS (D3/D)

COURRIERS

500731 MAULOISE US
Courrier du club concernant des matches de leur équipe R3.
La Commission vous invite à contacter la LIGUE.

590310 BONNIERES FRENEUSE FC
Demande du club pour engager une équipe en U17 D2/B
La Commission donne son accord.

518199 CARRIERES GRESILLONS AS
Courrier concernant la rencontre
U14 N2-B DU 19/09/2026
55707624 SARTROUVILLE ES 22 / CARRIERES GRESILLONS AS 21
La Commission après réception des rapports des deux clubs et de l'arbitre dit forfait retard pour CARRIERES GRESILLONS AS 21.

581511 MANTES OLYMPIQUES FC
Suite au forfait de POISSY FC au match aller, demande du club pour inverser le match retour
SENIORS D5/A DU 30/05/2027

55691817 POISSY FC 3 - OLYMPIQUE MANTES FC 2

La Commission donne son accord en application de l'article 23.7 du RS.

518241 ROSNY CS FOOT
Le club demande à ne pas recevoir de rencontre le 22 mai au stade Leluc
La Commission prend note et vous demande de rappeler le District dès le tirage de la phase 2 U14.

U17D2A AUBERGENVILLE FC - CONFLANS FC
Courrier de l'arbitre de la rencontre.
La Commission, compte tenu des problèmes informatiques liés à cette poule reprogramme la rencontre.

502858 HOUILLES AC
Demande du club pour ajouter une équipe U15 pour jouer à 17H45.
Aucune poule ne comporte d'exempt.
La seule poule ayant un forfait général est la poule B dans laquelle votre équipe 2 est engagée.
La Commission ne peut accéder à votre demande.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

600690 BANQUE DE FRANCE
Demande du club pour modifier les horaires
Vétérans D1/A à 10h
La Commission donne son accord.

549934 CONFLANS FC
Demande du club pour modifier les horaires
U18 D1/A à 11h30
La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

SENIORS

D3-B DU 29/11/2026
56561585 CROISSY US 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1
Demande du club pour jouer à 13H en raison de l'éclairage.
Compte tenu du motif invoqué la Commission ne peut donner son accord.

COUPE DU COMITE SENIORS

POULE UNIQUE du 11/10/2026
79675930 HOUDAN REGIONS FC 2 / MAUREPAS AS 2
Demande du club pour jouer à 15H30 sur le terrain de HOUDAN.
La Commission est en attente de l'accord de MAUREPAS avant Vendredi 9/10 à 12H..

POULE UNIQUE
79675915 CELLOIS CS 2 / BONNIERES FRENEUSE CS 2
Demande du club pour jouer ce match à 11H en raison du match de coupe de France.
La Commission donne son accord.

POULE UNIQUE du 11/10/2026
79675920 MONTESSON US 2 / MAISON LAFFITTE FC 2
Demande du club pour jouer à 16H.
En attente de l'accord de MAISONS LAFFITTE avant Vendredi 9/10 à 12H

CDM

D1-A DU 18/10/2026
79104125 ACHERES BENFICA AP 5 / VELIZY FRANCO PORT. 6
Demande du club pour inverser le terrain en raison d'un manque d'installation.
Refus de VELIZY.
La Commission vous demande à l'avenir de fournir un document de la Mairie attestant de la non disponibilité des terrains.
(Le complexe Georges BOURGOIN comporte 3 terrains dont 1 synthétique.
La Commission dit match à jouer le 25/10/2026.

VETERANS

D1-A DU 18/10/2026
55695099 AUBERGENVILLE FC 1 / VALLEE 78 FC 1
Demande du club pour jouer à 10H.
En attente de l'accord de VALLE 78 avant Vendredi 16 octobre à 12H.

D5-E DU 18/10/2026
79487872 MAGNY 78 FC 3 / VOISINS FC 3
Demande Magny pour inverser le match, les terrains étant déjà occupés. Refus de Voisins, leurs terrains n'étant pas disponibles.
La Commission dit match à jouer le 25/10/2026.

U18

D2-C DU 18/10/2026
78858906 YVELINES US 22 / MESNIL LE ROI AS 21
Demande YVELINES US pour inverser la rencontre.
Accord de MESNIL LE ROI AS avec match à 12H30.

U16

D2-A DU 18/10/2026
79243626 MAURECOURT FC 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1
Demande du club pour jouer à 12H30.
En attente de l'accord de ROSNY FOOT CS avant Vendredi 16 octobre à 12H.

CY U14

POLE UNIQUE DU 17/10/2026
79920838 INTERFOOT 78 1 / VERNEUIL S/S US 1
Demande club pour jouer à 13H.
En attente de l'accord de VERNEUIL avant Vendredi 16 octobre à 12H.

POULE UNIQUE DU 17/10/2026
79920834 VOISINS FC 1 / HOUILLES SO 1
Demande de HOUILLES SO pour inverser la rencontre.
Compte tenu de l'occupation des terrains, la Commission dit match maintenu à Voisins.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/10/2026

FUTSAL SENIORS

D1-U
79711565 ISSOU FUTSAL 1 / MONTESSON US 1

A JOUER LE 24/10/2026

FUTSAL SENIORS

D1-U
79711568 MUREAUX OFC 1 / TOUSSUS FUTSAL CLUB 1

A JOUER LE 25/10/2026

CY VETERANS

POULE UNIQUE
79674822 BOUGIVAL FOOT 31 / LE PECQ US 31

U18

D1-A
55695734 CARRIERES S/S US 21 / SARTROUVILLE ES 21

A PROGRAMMER

U18

D1-A
55695737 MONTIGNY LE BX AS 21 / BAILLY NOISY SFC 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.
Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement,

même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025
53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M . 21
Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant

D1-A DU 22/11/2026
55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 7 Novembre 2026 au plus tard.

U15

D3A DU 29/11/2025
53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1
Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026, la commission désigne les matches suivant :

D2-A DU 07/11/2026
55696367 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHATOU AS 1
La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 23 Octobre 2026 au plus tard.

D2-A DU 28/11/2026
55696380 CARRIERES GRESILLONS 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le 13 Novembre 2026 au plus tard.

MATCH A HUIS CLOS

Conformément à l'article 40.6 du Règlement sportif, la Commission rappelle
Qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :
a) les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F.,

Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos.
b) les officiels désignés par le District,
c) les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
d) toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
e) les journalistes porteurs de leur carte officielle,
f) le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, **au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre,** une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

L'approbation de la liste par la Commission compétente ne vise pas la qualification et/ou la participation des personnes y figurant.

La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus.

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

D5-D DU 10/05/2026 54726118 COIGNIERES CITY AS 1 / ST ARNOULT US 1
Transmis de la Commission d'Appel Départementale du 04/06/2026 modifiant la sanction pour donner 1 match à huis clos et 1 match de suspension de terrain avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de COIGNIERES CITY AS évoluant en D5-D.
Le match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant :

D4-C DU 01/11/2026
55694088 ASCCFC 1 / MAGNY 78 FC 1

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

D1-A DU 27/09/2026
55695149 CARRIERES S/SEINE US 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 31
Pris note du rapport de VERNEUIL PORTUGAIS
La Commission annule l'amende de 20€ infligée à VERNEUIL PORTUGAIS.

DEMANDES DE RAPPORTS

CY SENIORS

POULE UNIQUE DU 11/10/2026
79675909 GUERVILLE ARNOUVILLE 2 / PORT MARLY C.S. 2
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-D DU 04/10/2026
79488002 NEAUPHLE-PONT. 33 / AFS ORGERUS 31
La Commission demande à ORGERUS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D2-A DU 11/10/2026
79243630 FEUCHEROLLES USA 21 / MONTESSON U.S. 21
Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de FEUCHEROLLES.
La commission demande à MONTESSON un rapport concernant la non utilisation de la FMI..

U15

D3-C DU 10/10/2026
79467947 E. S. GUYANCOURT F. 2 / PECQ US LE 1
Pris note du courrier de GUYANCOURT.
La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 10/10/2026
79711566 MANTES FUTSAL 78 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 08/10/2026

Présents : MM. GUICHETEAU Didier (Président), DRAY Paul (Vice-président), DUPONT Jean-François (CD), MOLLER Didier (Secrétaire de séance), COCOUDA Sébastien, HOUZE Michel,

Excusés :
MM. DELESCHAUX Alain,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHS

SENIORS

D3/B du 04/10/2026
56561554 FEUCHEROLLES USA 1/CROISSY US 1
Réclamation de **CROISSY** sur la qualification et la participation des joueurs **MARCAUD LEROUX Romain** 2546882843 et **MARCAUD LEROUX Nathan** 2545483469 susceptible de ne pas être qualifiés.

La commission transmet à FEUCHEROLLES pour ses éventuelles observations pour sa réunion du 15 octobre 2026 14h00.

U17

D2/C du 04/10/2026
55706872 AS MESNIL ST DENIS ASL 1/MONTIGNY LE Bx AS 1
Réclamation de MONTIGNY sur la participation de 2 joueurs de MESNIL ST DENIS qui seraient mutés hors période. **M. CARRAYROU Giovanny** 9602412207 et **M. CRISCILLO Salvador** 2548075800.
Jean-François DUPONT et Didier MOLLER n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

La commission transmet au MESNIL ST DENIS pour ses éventuelles observations pour sa réunion du jeudi 15 octobre 2026 14H00.

D1 *du 04/10/2026*
55697096 PLAISIROIS FO 1/GUYANCOURT F 1
Réclamation de **PLAISIROIS FO** sur le joueur **DIALLO Max Aliou** 9602307395 susceptible d'avoir joué en état de suspension.

La commission transmet à GUYANCOURT pour leurs éventuelles observations pour sa réunion du 15 octobre 2026 14h00.

CY du 27/09/2026
79442647 FEUCHEROLLES USA/PLAISIROIS FO
Réclamation DE PLAISIROIS FO sur le joueur **TALBOT GUESNON Lissandro** 2547762147 de FEUCHEROLLES USA qui est susceptible d'être suspendu.

La commission transmet à FEUCHEROLLES USA pour leurs éventuelles observations pour sa réunion du 15 octobre 2026 14h00.

COURRIER

U11

Crit. Espoir du 19/09/2026
79499667 TRAPPES E.S.1 / CARRIERES SUR SEINE US 1.

Courrier de **CARRIERES SUR SEINE** relatif à la décision de la commission parue dans le journal officiel n°1903, remercîments.
Dossier transmis à la Commission de Discipline

REPRISE DE DOSSIERS

VETERANS

D2/B du 27/09/2026
55697505 CHESNAY 78 FC 31/ ABLIS SUD 78 31
Réclamation de ABLIS SUD sur la participation et la qualification du joueur SAMIRI Anass 9603871106 du CHESNAY au motif : ce joueur aurait été exclu du terrain le dimanche précédent contre MAGNY 78 FC.
Courrier du CHESNAY, remerciement.
Considérant le PV de la CDD du 22 septembre 2026, concernant la sanction du joueur **SAMIRI Anass** qui n'a eu qu'seul avertissement, la commission dit :
Réclamation recevable mais non fondée.
Débit : 43,50€ à ABLIS SUD
Droit de réclamation (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)
Mrs DUPONT Jean-François et MOLLER Didier n'ont participé ni aux débats ni à la délibération.

U14

D1 du 26/09/2026
55707455 VILLENNES ORGEVAL 21/BOUAFLE-FLINS ENT.21
Réclamation de VILLENNES ORGEVAL sur la participation de 5 joueurs mutés au sein de l'équipe de BOUAFLE.
Après vérification 5 joueurs de BOUAFLE/FLINS ENT. sont mutés.
QUINTANE Léopold 9603509713, **EVARISTO GONCALVES Kaynan** 9602517493, **BEN SAADI Alaydin** 9603744549, **TCHOUMENI FANDIO Yannis** 9603127418 et **TURKAN Fetih** 9604639928 sont mutés.
Au regard de l'article 7.4c du Règlement Sportif du DYF :
-Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 **dont 1 maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux » ;
En conséquence, la commission dit :
Réclamation de VILLENNES ORGEVAL recevable et fondée.
Match perdu par pénalité à BOUAFLE/FLINS (– 1 point 0 but).
Débit : 43,50€ à BOUAFLE/FLINS
Droit de réclamation (Annexe 2cdu Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)
Amende : 25 € à BOUAFLE/FLINS

Motif : Participation irrégulière de joueur (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières)

Sébastien COCOUDA n'a pas participé à l'ouverture du dossier.

N1 du 19/09/2026
55707570 FCRH LA VESGRE / VOISINS FC
Réclamation de VOISINS FC portant sur la procédure de remplacement de l'arbitre assistant de HOUDAN et invoquant l'article 17.6 du Règlement Sportif du DYF.
Lecture du rapport de l'arbitre, remerciements.
Le changement d'arbitre assistant de **FCRH LA VESGRE** s'est produit à la 16 ème mn du match et c'est à la 31 ème minute que le coach de **VOISINS** a déposer auprès de M. l'arbitre.
L'article 17.6 stipule « le changement d'arbitre assistant peut sauf en départemental 1être exercée par un joueur inscrit sur la feuille de match. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même peut alors lui aussi participer à ce match. Le changement d'arbitre assistant ne peut se faire qu'à la mi-temps ou à la moitié de chaque période lors d'un arrêt naturel du jeu.
En cas de non-respect des conditions règlementaires applicable à l'exercice des fonctions d'arbitre assistant, le club fautif encourt la perte du match par pénalité si des réserves motivées ont été formulées à ce sujet sur la feuille de match.
En conséquence, la commission dit :

Match perdu par pénalité -1point 0 buts pour en attribuer le gain à VOISINS FC 3 points 7 buts acquis sur le terrain.
Débit : 43,50€ à FCRH LA VESGRE
Droit de réclamation. (Annexe 2 du Règlement Sportif du DDYF – Dispositions financières)
Mrs MOLLER Didier et COCOUDA Sébastien n'ont participé ni aux débats ni à la délibération.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 07 ocotbre septembre 2026

Présents : Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), (par visioconférence), Antonino SCARLATA, Julien RODRIGUES LOPES (par visioconférence), Christophe NOBLET, Carlos DE SOUSA, Lotfi ZARKA, Gaël DELOIRIE (par visioconférence), Philippe DEBEAUPUIS (par visioconférence) DEBEAUPUIS (par visioconférence), Julien MAMET.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

Courrier de **Yassine EL MINAOUI**, en date du 05.10.2026, concernant des faits lors de son match.
Rencontre U14 R2 poule A du 03.10.2026, SARTROUVILLE E.S - ERMONT A.S.
La Commission félicite l'arbitre pour son attitude, son écriture et la qualité remarquable de son rapport.
La commission reste à sa disposition s'il ressent le besoin d'en parler ou d'être écouté.

Courrier de **l'officiel**, en date du 25.09.2026, transmettant un certificat médical.
La Commission en prend note et rappelle à l'arbitre que les justificatifs doivent être transmis au District au plus tard 48 heures après leur réception.
La Commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.
Une copie de la présente décision est transmise à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Courrier de **l'officiel**, en date du 02.10.2026, transmettant un certificat médical.
La Commission en prend note et rappelle à l'arbitre que les justificatifs doivent être transmis au District au plus tard 48 heures après leur réception.
La commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.
Une copie de la présente décision est transmise à l'arbitre et à son club d'affiliation.
Courrier de **l'officiel,** en date du 05.10.2026, Concernant une absence à rencontre
Rencontre VETERANS D1 du 04.10.2026, LIMAY ALJ – LE PECQ US
La Commission en prend note et demande à l'arbitre de lui fournir un justificatif.
L'arbitre est placé en non-désignation jusqu'à réception du justificatif.
Une copie de la présente décision est transmise à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Courrier de **l'officiel,** en date du 05.10.2026, relatif à un courrier adressé à la ligue de Paris
La Commission rappelle à l'arbitre qu'il est strictement interdit d'écrire à la Ligue pour effectuer des demandes de désignation, car l'arbitre appartient au District des Yvelines. S'il souhaite obtenir des renseignements ou des informations, il doit s'adresser à l'administration du District des Yvelines.
La commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.
Une copie de la présente décision est transmise à l'arbitre et à son club d'affiliation.

Courrier de **Ruben COELHO GUIMARES,** en date du 01.10.2026, relatif à sa demande de dérogation.
La commission accède à sa demande.

Courrier de **David ARAUJO,** en date du 06.10.2026, relatif à sa demande de dérogation
La commission n'accède pas à sa demande.
Le règlement intérieur de la CDA limite les dérogations aux seuls jeunes arbitres de 16 à 22 ans.

Courrier de **Farid KAID,** en date du 01.10.2026, Concernant sa demande d'année sabbatique
La commission accède à sa demande, sous réserve que sa demande de licence soit validée.
La demande doit être saisie par son club. Si l'arbitre n'a pas de club, il peut en faire la demande auprès du District des Yvelines.

Courrier de **Nicolas SUBRA entraineur de A.O BUC,** en date du 07.10.2026, concernant des faits de jeu.
Rencontre SENIORS D4 Poule C du 04.10.2026, VILLEPREUX FC-BUC FOOT AO
La commission en prend note.

Courrier de **la Direction du club de ST ARNOULT FC,** en date du 05.10.2026, concernant des faits de jeu.
Rencontre U18 D2 Poule E du 04.10.2026, TRAPPES ES – ST ARNOULT FC
La commission en prend note

Courrier de **Imad ELKHARROUBI,** en date du 06.10.2026, concernant l'arrêt de l'arbitrage
La commission en prend note, le remercie pour les services rendus à l'institution.

Courrier de **Muhammed TASPINAR**, en date du 05.10.2026, concernant sa disponibilité.
Il nous informe qu'il est disponible pour arbitrer le samedi.
La commission en prend note.

Courrier de **Oussama ZENASNI**, en date du 07.10.2026, concernant la guérison de sa blessure
La commission en prend note, transmet au pôle désignation.

Courrier de **Ibrahim NOORMAHOMED** en date du 05.10.2026, concernant un jeune arbitre suite à son observation du 3.10.2026.
Rencontre U14 N1 du 03.10.2026, Cs ROSNY FOOTBALL - PARIS SAINT GERMAIN
La commission en prend note.

Courrier de **Bartosz MALODOBRY** en date du 05.10.2026, concernant trois demandes
L'arbitre demande s'il peut observer le samedi après-midi.
La commission accède à sa demande, sous réserve qu'il ait suivi la formation d'observateur.
L'arbitre demande d'officier au centre le dimanche matin.
La commission rappelle à l'arbitre qu'il est déjà affecté à la catégorie AFD pour la saison 2026-2027.
L'arbitre demande à être désigné en tant qu'assistant le dimanche après-midi.
La commission prend note de cette demande. Si le désignateur a des besoins, il prendra contact avec l'arbitre.

Courrier de la **CRA de la ligue de Paris** en date du 07.10.2026 relatif au règlement intérieur de la CDA des Yvelines
La commission en prend note, demande à l'administration du District Des Yvelines de transmettre le document à la CRA.

Courrier de **Tristan TOULIS,** en date du 02.10.2026, transmettant un certificat pour justifier son absence.
Rencontre U15 D2 poule B du 03.10.2026, MARLY LE ROI US – BAILLY NOISY.
L'administration a fait le nécessaire pour le remplacer.
La commission en prend note et lui présente ses sincères condoléances.

Courrier de **Ayoub BRIKI,** en date du 05.10.2026, transmettant un certificat médical.
La commission en prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

Courrier de **Yanis NAIT ABDELKADER** en date du 06.10.2026, transmettant un certificat médical.
La commission en prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

Courrier de **Alexandre HAUY DE SOUSA,** en date du 05.10.2026, transmettant un certificat médical.
La commission en prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

Courrier de **Farid GUESSA,** en date du 02.10.2026, transmettant un certificat médical.
La commission en prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

Courrier de **Namtanth NAGOU,** en date du 07.10.2026, transmettant un certificat médical.
La commission en prend note et lui souhaite un prompt rétablissement.

DOSSIERS TRANSMIS

¤ Rencontre VETERANS D3 POULE A du 04.10.2026 VERNEUIL S/ SEINE- HOUILLES AC.
La commission a reçu le rapport de l'arbitre de la rencontre **Gaël DELOIRIE**.
La commission a reçu la confirmation du club de VERNEUIL S-SEINE.
La commission attend le rapport du capitaine **EL ABDI ABDELKRIM** club de VERNEUIL S/SEINE.
La commission attend le rapport du coach **HOUIDEF KARIM** club de VERNEUIL S/SEINE.
La commission attend le rapport du capitaine **LETELLIER SYLVAIN** club de HOUILLES AC.

La commission attend le rapport de l'arbitre assistant **MOHAND Florian** club de HOUILLES AC.
La commission attend l'ensemble des documents au plus tard le 19.10.2026 avant 12H.

¤ Dossier transmis par le club du PECQ US concernant absence à rencontre
Le club du PECQ US écrit au district pour signaler l'absence de l'arbitre le 04.10.2026.
L'arbitre absent sur trois rencontres.
Rencontre en U14 D1 du 03.10.2026 BOUAFLE-FLINS ENT GUYANCOURT E.S.
Rencontre en U16 D1 du 04.10.2026 PECQ US LE - MONTIGNY LE BX AS.
Rencontre en CY U16 du 27.09.2026 AS BUCHELOISE - CROISSY US.
La commission demande à l'administration de prendre des mesures nécessaires afin de bloquer les indemnités liées à ces rencontres.
La commission attend ses justificatifs pour le 19.10.2026 avant 12h00.
L'arbitre est placé en non-désignation jusqu'à sa comparution devant la commission d'Arbitrage.
Une copie de la présente décision est transmise à l'arbitre et à son club d'affiliation.

DÉCISIONS

• **Muhammed TASPIINAR** a été observé à la suite de son arrivée dans le département des Yvelines.
Rencontre Seniors D3, poule A, du 04.10.2026 VINSKY FCM- CS ROSNY FOOTBALL
La commission affecte l'arbitre en catégorie D3 pour la saison 2026-2027.
La commission lui souhaite une bonne saison.

• **Ameth Saloum DIEDHIOU** a été observé à la suite à son arrivée dans le département des Yvelines.
Rencontre Seniors D3, poule B, du 04.10. 2026.PLAISIROIS FO - MESNIL ST DENIS ASL.
La commission affecte l'arbitre en catégorie D3 pour la saison 2026-2027.
La commission lui souhaite une bonne saison.

• La modification du règlement intérieur de la CDA, a été validée par la commission des arbitres.

• La réunion de la CDA restreinte prévue le mercredi 14 octobre 2026 n'aura pas lieu. En effet la commission sera présente au stade des Mureaux afin d'organiser le premier stage de rattrapage destiné aux arbitres n'ayant pas pu assister au stage de rentrée.

AUDITIONS

Audition, de l'officiel **Simon BUZLUKOV le mercredi 07 octobre 2026 à 18h45**
L'arbitre présente son parcours à la commission. Il a commencé l'arbitrage en 2023 à PAU et était arbitre JAD 3 lorsqu'il a quitté le département des Pyrénées - Atlantiques. Dans le cadre de ses études supérieurs à l'université, il a quitté son département, il réside actuellement dans les YVELINES.
La Commission Départementale d'Arbitrage des Yvelines est heureuse de l'accueillir et lui souhaite la bienvenue. Elle lui remet l'écusson du département. Il reçoit également une formation complémentaire sur les modalités administratives de notre district et sur le carton blanc.
Simon BUZLUKOV a été observé suite à son arrivée dans le département des Yvelines
Rencontre U15 D2 poule B du 03.10.2026, MARLY LE ROI US – BAILLY NOISY.
La commission affecte l'arbitre en catégorie JAD2 pour la saison 2026 -2027.
La commission lui souhaite une bonne saison.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 12 octobre 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Maxime GEIMEL, Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Adrien BARROIS, Tony GABIER, Michel LOUVEL

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RÉUNIONS DÉBUT DE SAISON

La Commission a fait le bilan des clubs présents sur les 4 réunions de début de saison ainsi que des webinaires organisés. Elle regrette qu'un certain nombre de clubs ne se soient pas présentés ni en réunion physique (pourtant décentralisées), ni au webinaire complémentaire.
Par conséquent, et après validation du Bureau du Comité, elle décide de convier les clubs ci-après à une réunion de rattrapage :

¤ *Pour les catégories U6-U9*
Le lundi 19 octobre à 18h30 au siège du District

U6-U9
ABLIS F.C. SUD 78
ACHERES FC
ANDRESY FC
AUTEUILLOIS A.S.
BAILLY NOISY STANDARD F.C.
BEYNES F.C.
BONNIERES FRENEUSE F.C.
BOUAFLE FLINS S/SEINE ENT.
BOUGIVAL FOOTBALL
CARRIERES GRESILLONS A.S.
CARRIERES S/S US
CELLOIS C.S.
CERNAY BONNELLES AS
CHAMBOURCY A.S.M.
CHATOU A.S.
COIGNIERES CITY
CONFLANS RACING
CRAVENT F.C.
CROISSY US
DAMMARTIN EN SERVE AS
ECQUEVILLY E.F.C.
EPONE U.S.B.S
FEUCHEROLLES U.S.A.
FONTENAY ST PERE A.S.
GAMBAIS FOOTBALL
GARGENVILLE STADE
HOUDANAISE REGION FC
HOUILLES S.O.
INTERFOOT
ISSOU A.S.
JOUY EN JOSAS U.S.
LOUVECIENNES AS
MANTES VIVONS FOOT
MANTES USC
MANTOIS 78 F.C.
MAULOISE U.S.
MESNIL LE ROI A.S.
PARIS SAINT GERMAIN FC. F
POISSY FC
PORT MARLY CS
PORCHEVILLE F.C.
SARTROUVILLE ES
ST CYR AFC
ST GERMAIN EN LAYE F.C.
TRAPPES ETOILE SPORTIVE
VERNOUILLET FOOTBALL CLUB
VERSAILLES JUSSIEU A.S.
VESINET SCI
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE

En cas d'absence de votre club à cette réunion, nous vous informons qu'en cas d'anomalie constatée, que ce soit un défaut d'organisation de plateaux, des absences, ou une non application des dispositions fédérales, etc, la Commission vous sanctionnera d'une amende qui sera doublée.

¤ *Pour les catégories U10-U13*
Le lundi 26 octobre à 18h30 au siège du District

U10-U13
ABLIS F.C. SUD 78
ACHERES FC
ANDRESY FC
AUTEUILLOIS A.S.
BONNIERES FRENEUSE F.C.
BOUAFLE FLINS S/SEINE ENT.
CERNAY BONNELLES AS
CONFLANS RACING
CRAVENT F.C.
DAMMARIN EN SERBE AS
ECQUEVILLY E.F.C.
EPONE U.S.B.S

FONTENAY ST PERE A.S.
GAMBAIS FOOTBALL
GARGENVILLE STADE
HOUILLES S.O.
ISSOU A.S.
JOUY EN JOSAS U.S.
LOUVECIENNES AS
MANTES OLYMPIQUE
MANTES VIVONS FOOT
MANTES USC
MANTOIS 78 F.C.
MAULOISE U.S.
PORCHEVILLE F.C.
SARTROUVILLE ES
ST CYR AFC
VERNOUILLET FOOTBALL CLUB
VERSAILLES JUSSIEU A.S.
*VESGRE AS
VISINET SCI
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE

En cas d'absence de votre club à cette réunion, nous vous informons qu'en cas d'anomalie constatée, que ce soit un défaut d'organisation de rencontres, des forfaits, ou une non application des épreuves techniques, etc, la Commission vous sanctionnera d'une amende qui sera doublée.

CATEGORIE U6-U9

Les inscriptions pour les plateaux classiques de novembre/ décembre sont à réaliser sur FAL pour ce mercredi 14 octobre au plus tard.

PLATEAUX U7

Retrouvez les plateaux du 17 octobre sur **FAL.**
Toute la documentation fera l'objet d'un envoi complémentaire.

HARDRICOURT US du 03/10/26
Courrier du club expliquant que le club de CONFLANS FC ne s'est pas déplacé sans avoir prévenu. Réponse de CONFLANS FC.
La Commission a pris note du courrier de CONFLANS et rappelle qu'à leur demande leur club a été rajouté sur le plateau et de ce fait la Commission décide absence non-excusée à plateau soit 15 € x 4 équipes)

PLATEAUX U9 CLASSIQUES

MAURECOURT FC
Demande du club pour faire moins de déplacements sur les prochains plateaux.
La Commission prend note.

PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

VILLENNES ORGEVAL FC
Le club nous explique pourquoi il n'a pas participé au plateau Espoirs du 10/10/26.
Compte tenu de la raison (mail d'annulation envoyée automatiquement par la plateforme FAL), la Commission ne pénalisera pas le club. Elle rappelle néanmoins qu'une telle information, si elle s'avérait véridique, aurait fait l'objet d'une mention dans le procès-verbal de la Commission.

CHALLENGE REGIONAL U9

Retrouvez les plateaux du 17 octobre sur **FAL.**
Toute la documentation fera l'objet d'un envoi complémentaire.

CATEGORIE U10/U11
U10-U11 ESPOIRS

La Commission alerte les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€.

VOISINS FC
Courrier de l'encadrant de l'équipe U11 concernant l'infraction relevé pour la rencontre du 3 octobre.
La Commission prend note et excuse l'absence.

¤ POISSY FC 21 : 2ème infraction
Pris note des explications du club. La Commission ne peut excuser l'absence car l'éducateur présent n'était pas diplômé. Attention à plus de 2 infractions l'équipe est susceptible d'être sortie du dispositif à la fin de la phase en cours.

Infractions encadrement du 10/10
NEAUPHLE PONT RC 78 21 : 2ème infraction
LIMAY ALJ 21 : 2ème infraction
La Commission demande des explications aux 2 clubs pour le lundi 19 octobre 12h00 au plus tard.

U10-U11 DEPARTEMENTAUX

CELLOIS CS
Le club nous explique pourquoi il n'a pas pu organiser les rencontres contre CONFLANS FC le 10 octobre.
Compte tenu de la raison (modification du calendrier la semaine précédant la rencontre), la Commission ne sanctionnera pas le club d'un forfait.

ISSOU AS
Suite à la non disponibilité du terrain pour ses rencontres de foot à 8, la Commission inverse tous les matches prévus à domicile. Merci de prévenir vos adversaires.

HOUDANAISE REGION FC
Suite à votre demande, la Commission intègre votre nouvelle équipe en Critérium sans distinction d'âge à 2 équipes poule A et donc supprime la sans distinction à 1équipe poule C.

EPONE USBS
Suite à votre demande, la Commission ne peut intégrer votre équipe en Critérium sans distinction d'âge à 1 équipe, faute de place disponible.

CHALLENGE PLATEAUX JOURS DE COUPE

Retrouvez les plateaux du 17 octobre pour le Challenge Régional U11, le Challenge Départemental U10 ainsi que le Challenge DYF U10/U11 sur **FAL.**
Toute la documentation fera l'objet d'un envoi complémentaire.

HOUILLES SO
¤ Intégration de votre équipe U11 sur le plateau du PECQ.
¤ Intégration de votre équipe U10 sur le plateau de MAISONS LAFFITTE.
Modifications pour le 17/10
¤ Plateau de GAMBAIS : HOUDANAISE REGION FC devient recevant, plateau à jouer à 12h30.

CATEGORIE U12/U13
U12-U13 ESPOIRS

La Commission alertes les clubs et leurs référents Espoirs, que pour toute rencontre supervisée sans que la licence d'éducateur fédéral ait été demandée, le club sera sanctionné d'une amende de 20€.

Infraction épreuve technique U12
PLAISIROIS FO / CARRIERES GRE AS / MONTESSON US
Ces 3 clubs sont sous le coup d'une vigilance notée par la Commission concernant les infractions d'épreuves techniques relevées lors de la saison 2025/2026. La Commission demande à ces 3 clubs des explications pour le lundi 19 octobre 12h00 au plus tard.

Infractions encadrement du 03/10
HOUILLES AC : Infraction annulée (après vérification, l'éducateur est bien présent sur la FMI)
BAILLY NOISY SFC : 2ème infraction
La Commission demande des explications au club pour le lundi 19 octobre, 12h00 au plus tard.

Infractions encadrement du 10/10
MONTESSON US 1 : 1ère infraction
CONFLANS FC : 1ère infraction

U13 Espoirs Poule D du 31/10/26
79504910 : CLAYES SOUS BOIS USM 1 - ST ARNOULT US 1
Accord des deux clubs pour inverser la rencontre à 16h00.
Accord de la Commission.

U12-U13 DEPARTEMENTAUX

CLAIREFONTAINE EN YVELINES
Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des terrains, la Commission demande des précisions au club concernant sa participation sur le Critérium pour le reste de la saison.

POISSY FC
Suite à votre demande la Commission intègre une série supplémentaire par année d'âge en poule G à la place de ECQUEVILLY EFC qui passe en poule H (car POISSY est déjà présent dans cette poule avec une autre série).

ISSOU AS
Suite à la non disponibilité du terrain pour ses rencontres de foot à 8, la Commission inverse tous les matches prévus à domicile. Merci de prévenir vos adversaires.

HOUDANAISE REGION FC
Suite à votre demande, la Commission intègre votre nouvelle équipe en Critérium sans distinction d'âge à 1 équipe poule F.

RAMBOUILLET FC
Suite à votre demande, la Commission intègre votre nouvelle équipe en Critérium sans distinction d'âge à 1 équipe poule H, qui n'est pas votre secteur géographique.

MAUREPAS AS
Suite à votre demande, la Commission ne peut intégrer votre équipe en Critérium sans distinction d'âge à 1 équipe, faut de place disponible.

Dérogations annuelles validées par la Commission
ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
VERSAILLES 78 FC (U12 Espoir + U13 sans distinction) : 14h00

FESTIVAL FOOT U13

BOUAFLE FLINS ES
Suite au courrier du club de Bouafles Flins ES, la commission ne peut revenir sur la sanction prononcée par le comité de direction, qui interdit au club de participer à l'ensemble des coupes, y compris le Festival Foot U13.
Toutefois, ces rencontres permettant également de déterminer le niveau auquel évolueront ces enfants la saison prochaine, la commission décide d'autoriser deux équipes U13 du club à participer à toutes les journées de ce festival, à l'exception de la finale.
Toutefois, le club sera classé uniquement à titre indicatif, afin de déterminer le niveau d'inscription de ses équipes U14 pour la saison prochaine. Il ne pourra en aucun cas prétendre à participer à la finale départementale du Festival Foot U13. Quels que soient leurs résultats, ses équipes ne seront pas retenues parmi les 16 équipes qualifiées pour y participer.

FFU13 du 17/10/26 : YVELINES US
Le club ne pouvant recevoir ce plateau, ST ARNOULT FC est d'accord pour l'accueillir.
La Commission dit plateau à jouer à ST ARNOULT FC. Autres clubs concernés : ELANCOURT OSC / NEAUPHLE PONT. RC.

FFU13 du 17/10/26 : VILLIERS LE MAHIEU AS
Le club ne pouvant recevoir ce plateau, LES CLAYES S/BOIS et GARGENVILLE sont d'accord pour l'accueillir.
La Commission décide plateau à jouer aux CLAYES S/BOIS à 14h00.

FFU13 du 17/10/26 : MAULOISE US
Le club ne pouvant recevoir ce plateau, MANTOIS 78 FC est d'accord pour l'accueillir.
La Commission dit plateau à jouer à MANTOIS 78 FC. Autres clubs concernés : CHAMBOURCY ASM & BREVAL LONGNES FC.

Dérogation horaire validé par la Commission pour le 17/10
¤ HARDRICOURT US : 14h00
¤ ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
¤ MANTOIS 78 FC : 14h00
¤ BONNIERES FRENEUSE FC : 12h30
¤ VERSAILLES 78 FC : 12h30
¤ PLAISIROIS FO : 12h30

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

Rappel avant amende
Rencontres du 03/10/26

SARTROUVILLE ES

U8-U9 CLASSIQUES

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

BONNIERES FRENEUSE FC
MUREAUX OFC
VELIZY ASC

U8-U9 ESPOIRS

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 26/09//26

Fiche récapitulative U8
RAMBOUILLET YVELINES FC (TRAPPES ES, VELIZY ASC)

Fiche équipe
ESP SARTROUVILLE
CHANTELOUP LES VIGNES Us
VELIZY ASC

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 26/09/2026

ACHÈRES FC
CERNAY LA VILLE AS
MANTES VIVONS FOOT
LE VÉSINET
SARTROUVILLE ES
SAINT-CYR AFC
VÉLIZY ASC

Rappel avant amende
Plateaux du 03/10/2026

RAMBOUILLET FC
CARRIÈRES SUR SEINE US
MANTES VIVONS FOOT
SARTROUVILLE ES
TRAPPES ES
ESSARTS LE ROI AGS
MAGNY 78 FC
VÉLIZY ASC
ETANG ST NOM ES
MAUREPAS AS
ST CYR AFC
CONFLANS FC
LIMAY ALJ
GARGENVILLE STADE

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 26/09/2026

FOOTBALL CLUB D'ACHERES
MESNIL ST DENIS A.S.L.
MONTESSON U.S.
ST CYR A.F.C.
TRAPPES ETOILE SPORTIVE

Rappel avant amende
Plateaux du 03/10/2026

CARRIERES S/SEINE U.S.
ISSOU A.S.
VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE
TRAPPES ETOILE SPORTIVE

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après rappel aux 2 clubs : 20€
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 équipes
Rencontres du 26/09/2026

U10
HOUILLES AC / MANTES VIVIONS FOOT
SARTROUVILLE ES / CONFLANS FC
VERNEUIL S/SEINE / VILLEPREUX

U11
MONTIGNY LE BX / HOUILLES AC
MANTES VIVONS FOOT / NEAUPHLE PONT

Rappel avant amende
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 clubs
Rencontres du 03/10/2026

U10
NEAUPHLE PONT / CELLOIS CS
ELANCOURT OSC / AUBERGENVILLE

U11
NEAUPHLE PONT / MONTIGNY LE BX

U12-U13 ESPOIRS

Amende après rappel aux 2 clubs : 20€
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 équipes
Rencontres du 19/09/2026

U12
79502320 CELLOIS CS 21 / CHESNAY 78 FC 21
79502442 HOUILLES SO 21 / SARTROUVILLE ES 21
79502506 MANTES VIVONS FOOT 21 / MAUREPAS AS 21

U13
79504700 MANTOIS 78 FC 1 / SARTROUVILLE 1
79504698 PLAISIROIS FO 1 / PECQ US 1

Rappel avant amende
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique aux 2 clubs
Rencontres du 03/10/2026

U12
79502247 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS FC 21
79502249 POISSY FC 21 / PLAISIROIS FO
79502447 SARTROUVILLE ES 21 / FONTENAY FLEURY FC 21

U13
79504430 ELANCOURT OSC 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
79504703 PECQ US 1 / GARGENVILLE STADE 1
79504705 SARTROUVILLE 1 / GUYANCOURT ES 1
79504882 HOUILLES AC 1 / NEAUPHLE PONT RC 78 1

ANOMALIES FEUILLES JONGLERIE

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 26/09/2026

U13
79504701 CONFLANS FC 1 / CARRIERES S/S US 1
Pénalité -1 pt à l'équipe de CONFLANS FC 1 - Feuille épreuve non conforme (pas de total pour CONFLANS FC 1)

79504532 LIMAY ALJ 1 / VERNEUIL ENTENTE 1
Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme

Rencontres du 03/10/2026

U12
79502374 VOISINS FC 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21
Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme

79502406 VERNEUIL ENTENTE 21 / CLAYES SOUS BOIS USM 21
Pénalité -1 pt aux 2 équipes - Feuille épreuve non conforme

FORFAIT GENERAL

U12-U13

Amende : 34€ ((Annexe 2 RS DYF)

Sans distinction à 1 équipe Poule F
MUREAUX OFC 3

CHALLENGE REGIONAL U11

Amende : 13€ ((Annexe 2 RS DYF)

EPONE USBS 1

FORFAIT AVISE

U10-U11

Amende : 13€ ((Annexe 2 RS DYF)

79805019 : VESINET FC 3
79894280 : HARDRICOURT US 2

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 12 octobre 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Ibrahim BENLARBI, Jean-François DUPONT, Aurélien FRAIOLI, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FORFAIT AVISÉ
1ER FORFAIT

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

SENIORS F A 8

Poule A du 10/10/2026
79613644 PORT MARLY CS 1

FORFAIT NON AVISÉS
1ER FORFAIT

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

SENIORS F A 8

Poule A du 10/10/2026
79613645 CHESNAY 78 F.C. LE 1

U18F A 8

Poule A du 10/10/2026
79688308 ELANCOURT O.S.C. 1

MATCHES REMIS

U18F D1

A JOUER LE 11 NOVEMBRE 2026
(Journée du 17/10/2026)
Les rencontres pourront se jouer avant avec l'accord des deux clubs

79752420 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 - RAMBOUILLET YVELINES 1
79752421 MANTOIS 78 FC 2 - VOISINS F.C. 1
79752424 PLAISIROIS F.O. 1 - FONTENAY LE FLEURY 1
79820790 MARLY ETANG 1 - BAILLY NOISY SFC 1
79820791 MUREAUX O.F.C. 1 - CONFLANS F.C. 1

A JOUER LE 19/12/2026
(Journée du 03/10/2026)

79752405 VOISINS FC 1 – RAMBOUILLET YVELINES FC 1
79752407 MAISONS LAFFITTE FC 1 – MONTIGNY LE BX AS 1
79752408 MARLY L'ETANG 1 – CONFLANS FC 1
79752409 SARTROUVILLE ES 1 – FONTENAAY LE FLEURY FC 1
79752411 VERSAILLES FC 78 1 – PLAISIRS FO 1
79820786 MANTOIS FC 78 2 – BAILLY NOISY SFC 1
79820787 MUREAUX OFC 1 – POISSY FC 1

A JOUER LE 17 AVRIL 2027
(Journée du 26/09/2026)

79752399 MONTIGNY LE BX AS 1 – MANTOIS FC 2
79752400 CONFLANS FC 1 – MAISONS LAFFITTE FC 1
79752401 FONTENAAY LE FLEURY FC 1 - MARLY L'ETANG 1
79752404 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 - VERSAILLES FC 78 1
79820784 BAILLY NOISY SFC 1 - VOISINS F.C. 1
79820785 PLAISIROIS F.O. 1 - MUREAUX O.F.C. 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES
CHALLENGE AUTOMNE

Rappel avant amende
Plateaux du 19/09/2026

U18 F

541170 ELANCOURT OSC

Plateaux du 26/09/2026

U13 F

534673 VOISINS FC

Plateaux du 03/10/2026

U13 F

508864 TRAPPES ES
765226 SPORTING CLUB VAL DE SEINE
551985 PORT MARLY CS
522563 LE CHESNAY 78 FC

U11 F

860687 LE VÉSINET SCI

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les engagements sont modifiables dans le module Foot Animation et Loisir jusqu'au 25 octobre 2026.

COURRIERS

SENIORS F D1 du 10/10/206
79613031 PERRAY FOOT ES / ELANCOURT
Courrier de l'arbitre expliquant les raisons qui ont conduit au match non joué.
La Commission demande au club du PERRAY FOOT ES un rapport.

U15F A 11 du 10/10/206
79614052 LIMAY ALJ / HARDRICOURT US
Courrier du club de LIMAY ALJ faisant suivre un e-mail de la mairie au sujet des travaux du stade Auguste Delaune
La commission dit match perdu par erreur administrative (absence d'arrêté municipal transmis dans les délais) pour LIMAY 0 point 0 but, pour en attribuer le gain à HARDRICOURT 3 points 0 but.

527093 MONTESSON US
Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe U15F à 8.
La commission ne pourra vous intégrer que lors de la phase 2 de ce critérium, la phase 1 de celui-ci ayant démarré. La commission pourra tout de même vous intégrer en phase 1 en cas de forfait général.

508864 TRAPPES ES
Réception des rapports de ROSNY et du VESINET.
La commission convoque les encadrants des équipes de TRAPPES ES et du VESINET SCI pour sa réunion du 19 octobre 2026 à 19h30.

564690 POISSY FC
Courrier du club relatif au calendrier U18F D1.
La Commission comprend la complexité du calendrier des U18F.
La date du 07/11 est réservée à la Coupe des Yvelines.
La Commission acceptera l'anticipation des matchs en semaine si la date initiale ne convient pas.
L'accord des deux clubs devra intervenir une semaine avant pour que la commission accorde le changement de date.

542459 SARTROUVILLE ES
Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe en Coupe des Yvelines Séniors F à 8.
La Commission donne son accord.

527758 SEVRES F.C. 92
Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe en Critérium Séniors F à 8.
La Commission donne son accord.

ENGAGEMENTS CRITERIUM

U13 F

BAILLY NOISY S.F.C. 1F
CARRIERES SUR SEINE U.S. 1F
CELLOIS C.S. 1F
CONFLANS F.C. 1F
C. S. DE PORT MARLY 1F
ELANCOURT O.S.C. 1F
ESP.S. SARTROUVILLE 1F
FOOTBALL CLUB FEMININ PORTES ILE DE FRANCE 1F
HARDRICOURT U.S. 1F
LE CHESNAY 78 F.C. 1F
LES MUREAUX O.F.C. 1F
LES MUREAUX O.F.C. 2F
LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL 1F
MAISONS-LAFFITTE F. C. 1F
MANTOIS 78 F.C. 1F
MESNIL ST DENIS A.S.L. 1F
MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. 1F
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. 1F
PLAISIROIS F.O. 1F
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C. 1F
POISSY FOOTBALL CLUB 1F
SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE 1F
TRAPPES ETOILE SPORTIVE 1F
VERNOUILLET FOOTBALL CLUB 1F
VERSAILLES 78 F.C. 1F
VILLENNES ORGEVAL F.C. 1F
VINSKY FOOTBALL CLUB MAGNANVILLE 1F
VOISINS F.C. 1F
VOISINS F.C. 2F
ROSNY C.S. FOOT 1F
ST ARNOULT 78 F.C. 1F

U11 F

CLUB SPORTIF ROSNY SUR SEINE FOOTBALL 1F
ELANCOURT O.S.C. 1F
FOOTBALL CLUB FEMININ PORTES ILE DE FRANCE 1F
LE CHESNAY 78 F.C. 1F
LES MUREAUX O.F.C. 1F
LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL 1F
MANTOIS 78 F.C. 1F
MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. 1F
PARIS SAINT GERMAIN FC. 1F
POISSY FOOTBALL CLUB 1F
TRAPPES ETOILE SPORTIVE 1F
VERSAILLES 78 F.C. 1F

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Commission restreinte du 12 octobre 2026

Membres : MM., D. PELLETIER (Président), L. JOUBERT, C. NOBLET (CDA), JP. ELISABETH, M. PRUDENT, N. TEXIER (Technique), JP. LEDUC (CD), M. CISSE (CDAI), P. GUILLEBAUX, R. PANARRIELLO, JM. RUBANY T. MORISSET (Vice-Président), C. DE SOUSAC, F. BERC, A. MESTAR, L. PAINDEPICE

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.
(Sous réserve de disponibilité des gymnases et de dates suffisantes)

U12 – U13 – U14

Nouvelle date butoir pour les inscriptions le 15/10

U16 Inscriptions clôturées

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

- Les protèges tibias sont obligatoires.
- Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau.
- merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Le 24 Octobre 2026 Plateau U12

PLATEAU D'ELANCOURT
Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : François BERC Tél: 06 23 23 30 69
Les équipes sont attendues à 9h00
HORAIRE DU PLATEAU 10h00 à 16H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
ELANCOURT OSC 1	ELANCOURT OSC 2
MONTIGNY Bx 2	MONTIGNY Bx 1
FONTENAY FLEURY 1	FONTENAY FLEURY 2
MAGNY 78 FC 2	MAGNY 78 FC 1

Le 24 Octobre 2026 Plateau U16

PLATEAU D'ELANCOURT
Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11
Les équipes sont attendues à 9h00
HORAIRE DU PLATEAU 10h00 à 16H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
ELANCOURT OSC 1	ELANCOURT OSC 2
MONTIGNY Bx 2	MONTIGNY Bx 1
St GERMAIN 1	St GERMAIN 2
MAGNY 78 FC 2	MAGNY 78 FC 1

CRITERIUM FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

A ce jour : 1 seul club engagé en U15

Nouvelle date butoir pour les inscriptions le 15/10

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

A ce jour : 2 clubs engagés : 1 en U14, 1 en U16

Nouvelle date butoir pour les inscriptions le 15/10

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF »

FOOT EN MARCHANT

Organisation d'une séance découverte :18 Octobre au club de la VESGRE A.S. à CONDE SR VESGRE